

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 04065

Numéro SIREN : 833 850 225

Nom ou dénomination : 3R

Ce dépôt a été enregistré le 14/12/2020 sous le numéro de dépôt 17841

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE-MÉTROPOLE

445 boulevard Gambetta

CS 60455

59338 Tourcoing Cedex

3R

16 avenue du Maréchal Joffre

59130 Lambersart

RECEPISSE DE DEPOT DES COMPTES ET BILANS ANNUELS

Dénomination : 3R

Numéro RCS : 833 850 225

Numéro Gestion : 2017B04065

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Adresse: 16 avenue du Maréchal Joffre

59130 Lambersart

Dépôt des Comptes Annuels

Exercice clôturé le : 31/12/2018

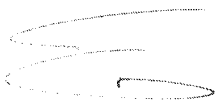
Durée de l'exercice : 13 mois

Comptes annuels déposé le : 19/11/2020

Sous le numéro : 17841

Délivré à Lille-Métropole le 14 décembre 2020

Le Greffier,



cerfa

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-SD

N° 11084*

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)2020
ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION
PAR TELEDEC.FR

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	08/12/2017	et clos le	31/12/2018	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	
3R - SIREN : 833850225	**** LIASSE FISCALE TÉLÉDÉCLARÉE **** **** SUR TELEDEC.FR ****
Adresse du siège social:	Ancienne adresse en cas de changement:
16 AVENUE DU MARECHAL JOFFRE	
59130 LAMBERSART	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	

B ACTIVITE

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31 % ou 33 1/3 %	0	Bénéfice imposable à 28 %	0	Déficit
	Bénéfice imposable à 15 %	1 044	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %			
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Pôle de compétitivité, art. 44 undecies	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité		Zone de restructuration de la défense	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Autres dispositifs	
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)					

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %	
---	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	
Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	Si oui, indication du logiciel utilisé
---	--

Comptable, conseil ou CGA :

Visa : CGA

Viseur conventionné :

3R K K 16 Avenue du Maréchal Joffre
59130 LAMBERSART
Havau 3R K K 16 Avenue du Maréchal Joffre
SIREN 83385022500016

G. h. h. i. s. c. o. n. s. e. i. l. e. s.
Thomas Bonne
Président

Identité du déclarant:

Date: 28/04/2019 Lieu: LAMBERSART

Civilité du déclarant : M

Nom du déclarant : BONNE THOMAS

Qualité du déclarant : PRESIDENT

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD
2020Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Si déposé néant, cochez la case : ☒ X**H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES**

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				e
				f
				g
				h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-6 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVL de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise 3R - STREN : 833850225				Néant ☐		
Durée de l'exercice en nombre de mois 13				Durée de l'exercice précédent		
				Exercice N clos le 31/12/2018		
ACTIF				Brut 1	Amortissements-Provisions 2	
					Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial*	010	012		
		Autres*	014	016		
	Immobilitisations corporelles*		028	030		
	Immobilitisations financièrres* (1)		040	042	23	
	Total I (5)		044	048	23	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052		
		Marchandises*	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070	15 000	
		Autres* (3)	072	074	4 773	
	Valeurs mobilières de placement		080	082		
	Disponibilités		084	086		
	Charges constatées d'avance*		092	094		
Total II		096	098	19 773		
Total général (I + II)				110	112	19 796
PASSIF					Exercice N NET 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120	5 000	
	Écarts de réévaluation			124		
	Réserve légale			126		
	Réserves réglementées*			130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)			131	132	
	Report à nouveau			134		
	Résultat de l'exercice			136	2 275	
	Provisions réglementées			140		
Total I			142	7 275		
Provisions pour risques et charges			Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156	6 183	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166	3 106	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :			169	3 231	
	Produits constatés d'avance			174		
	Total III			176	12 520	
Total général (I + II + III)				180	19 796	
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2020

Formulaire obligatoire (article 802 septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **3R - SIREN : 833850225**Néant ☐ ***A - RÉSULTAT COMPTABLE**Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
31/12/2018

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *					209		210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires			215		214	
		Services *				217		218	74 386
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
	Production immobilisée *							224	
	Subventions d'exploitations reçues							226	
	Autres produits							230	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232	74 386	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)							234	
	Variation de stocks (marchandises) *							236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)							238	36 034
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *							240	
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	3 395	
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	356	244	509	
	Rémunérations du personnel *						250	25 784	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	7 620	
	Dotations aux amortissements *						254		
	Dotations aux provisions						256		
	Autres charges		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260					
Total des charges d'exploitation (II)							264	73 342	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	1 044	
Produits financiers (III)		280			Charges financières (V)	294			
Produits exceptionnels (IV)						290	1		
Charges exceptionnelles (VI)		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300	1		
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348						
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	-1 231		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)							310	2 275	
Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312		2 275	314		

B – RÉSULTAT FISCAL

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles *			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	-1 231		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 249 <i>sexies</i> D))		249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			996			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entreprises nouvelles (+4. <i>sexies</i>)	986	ZFU-TE (+4. <i>octies</i> et <i>octes</i> A)	987			342
	Reprise d'entreprises en difficulté (+4. <i>septies</i>)	981	JEL (+4. <i>sexies</i> A)	980			
	ZRD (+4. <i>terdecies</i>)	127	ZRR (+4. <i>quindécies</i>)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 <i>duodécies</i>)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44. <i>undécies</i>)	990			
	ZFA (+4. <i>quaterdecies</i>)	345	Investissements outre-mer	344			
	BLD (art. 44 <i>sexdecies</i>)	992	Zone de développement prioritaire (art. 44. <i>septdecies</i>)	993			
	Droit divers	Créance due au report en arrière du déficit		346			350
		Deduction exceptionnelle (Art. 39 <i>decies</i>)		645			
		Deduction exceptionnelle (Art. 39 <i>decies</i> A)		643			
		Deduction exceptionnelle (Art. 39 <i>decies</i> B)		645			
		Deduction exceptionnelle (Art. 39 <i>decies</i> C)		647			
		Deduction exceptionnelle (Art. 39 <i>decies</i> D)		648			
		Deduction exceptionnelle (simulateur de conduite)		641			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352	1 044	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356		
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :					360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370	1 044	372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2020

ADAPTE POUR LA DÉCLARATION
PAR TÉLÉDECLIFormulaire obligatoire (article 512 N, pages
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **3R - SIREN : 833850225**Néant ☐

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reévaluation légale ¹	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	000		002		004		000			
	Autres	119		112		114		116			
Immobilisations corporelles	Terrains	120		122		124		126			
	Constructions	130		132		134		136			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	140		142		144		146			
	Installations générales agencements divers	150		152		154		156			
	Matériel de transport	160		162		164		166			
	Autres immobilisations corporelles	170		172		174		176			
Immobilisations financières		180		182	23	184		186	23		
TOTAL		490		492	23	494		496	23		
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570		572		574		576			
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 % 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 0 % pour les entreprises à l'IR)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1										
	2										
	3										
	4										
	5										
	6										
	7										
	8										
	9										
	10										
Immobilisation	Valeur d'actif ²	Amortissements ²	Valeur résiduelle	Prix de cession ²	Plus ou moins-values						
	1	2	3	4	Court terme ²	Long terme					
					5	19 % 6	15 % ou 12,8 % 7	0 % 8			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587		589		
Plus-values taxables à 19 % ²		579		Régularisations	590	583	594		595		
TOTAL					590	585	597		599		

¹ Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-N°1.⁽¹⁾ Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : 3R - SIREN : 833850225							Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666
TOTAL		680		682		684		686
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
	Dotations		Reprises					
Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710		715		2			
Constructions	720		725		3			
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4			
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740		745		5			
Matériel de transport	750		755		6			
Autres immobilisa- tions corporelles	760		765		7			
TOTAL	770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780			
II DÉFICITS REPORTABLES				III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI			995
Déficits imputés			983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)			996
Déficits reportables			984					
Déficits de l'exercice			860					
Total des déficits restant à reporter			870					
VI DIVERS								
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI		325		381		
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327				
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326		380		
N° du centre de gestion agréé						388		
Montant de la TVA collectée						374		6 076
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378		7 460
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398		
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise: 3R - SIREN : 833850225

Néant ☐*

Exercice ouvert le: 08/12/2017 et clos le: 31/12/2018

Données en nombre de mois 13

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel *	376	1
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	74 386
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	74 386

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats	121	36 034
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	2 624
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	771
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	39 429

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	137	34 957
---	-----	--------

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).

34 957

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	022	Effectifs au sens de la CVAE * 023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024	160
Date de cessation		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2020

ADAPTE POUR LES ENTREPRISES
PSE TELEDEC.FR

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Néant ☒

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE **3R - SIREN : 833850225**

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse :

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom complet

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse :

Titre (2) Nom complet

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse :

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2020

AGENCE DES FISCALITÉS
DES TERRES ET DE LA MER

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant ☒

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE **3R - SIREN : 833850225**

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.

Formulaire
obligatoire**RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT**

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 08/12/2017 au 31/12/2018 ou Année :

Dénomination de l'entreprise : 3R		Néant ☐
SIREN de l'entreprise	SIREN : 833850225	PME au sens communautaire Cocher la case
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n°2069-RCI-SD pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)		
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre		
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)		
Dénomination et adresse		
SIREN		

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE¹**CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES**

Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI)

CRÉANCES REPORTABLES

Réduction d'impôt en faveur du mécénat

Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 × 9 %) + (ligne 2 × 9 %) × 10/90 + ligne 3)

1 388

dont montant préfinancé

Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte

1

20 827

Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail

2

20 827

Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés

3

CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE

Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise

Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés

Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs

Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 *sexies* du CGI)Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 *sexies* du CGI)**Précisions sur l'utilisation des crédits d'impôts :**¹ Les déclarations spéciales des réductions et crédits d'impôt figurants au I ont été supprimées. Le formulaire n° 2069-RCI-SD constitue le seul support déclaratif de ces réductions et crédits d'impôt.³ A partir du 1^{er} janvier 2019, le CICE s'applique aux rémunérations n'excédant pas 2,5 fois le SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte. Le taux est de 9 %.

Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 *quaterdecies* du CGI)

Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 *quindecies* du CGI)

II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES

Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières

CRÉANCES REPORTABLES

Crédit d'impôt pour investissement en Corse

Crédit d'impôt en faveur de la recherche

CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE

Crédit d'impôt famille

Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété

Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique

Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques

Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art

Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo

Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique

Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé

Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole

Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif

Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social

III – CAS PARTICULIERS

CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N

CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS

Attestation de non-obligation de dépôt DECLOYER

Entreprise : 3R

SIREN : 833850225

Attestation produite le 28/04/2019

AUCUNE OBLIGATION DE DECLOYER POUR CE SIREN

SAS 3R

SIRET : 833 850 225 - RCS DE LILLE METROPOLE

SCI AU CAPITAL DE 5000 EUROS

Siège social : 16 Avenue du Marechal Joffre 59130 LAMBERSART

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 05/01/2019

Le 05 Janvier 2019, à 14 heures, les associés de la SAS 3R se sont réunis en assemblée générale, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Sont présents :

- Thomas BONNE2500 actions numérotées de 1 à 2500 ;
- Michael BOUZRAA2500 actions numérotées de 2501 à 5000

Soit au total 2 associés présents totalisant les 5000 actions composant le capital social

Mr Thomas BONNE préside la séance en sa qualité de président, il constate que les associés présents et représentés réunissant la totalité des actions ayant droit de vote, l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant : Approbation des comptes de la SAS 3R pour l'exercice clos au 31/12/2018 et affectation du résultat.

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- les statuts de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le ... ainsi que l'inventaire ;
- le rapport de la gérance ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;
- s'il y a lieu, les accusés réception des lettres de convocations ;
- s'il y a lieu, les pouvoirs des associés représentés ;
- s'il y a lieu, la feuille de présence ;
- s'il y a lieu, le rapport du commissaire aux comptes.

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Première résolution

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018.

En conséquence, l'assemblée donne quitus à la gérance pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution mise au voix est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

Les associés décident d'affecter les bénéfices (soit 2 275 euros) de l'exercice clos le 31/12/2018 de la manière suivante : affectation en réserve

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

L'assemblée donne tous pouvoirs à Mr BONNE Thomas pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la présidence

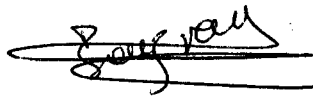
Le président

En 3 exemplaires

Signature de l'associé
Thomas BONNE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'T. Bonne', written in a cursive style.

Signature de l'associée
Michael BOUZRAA

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Bouzraa', written in a cursive style with a large loop.